

Comité syndical du 15 juin 2020

DELIBERATION N° 20-002

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.

Le quinze juin deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Date de convocation : | <u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Michèle BERTHY Mme Djida TECHTACH M. Gérard SEIMBILLE M. Anthony ARCIERO Mme Corinne VASSEUR M. Jean-Louis DELANNOY M. Eric BAERT M. Armand DEDIEU | Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Déléguée de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes Délégué de la CC Vexin Centre |
| 5 JUIN 2020 | | |
| Date d'affichage : | <u>Sont excusés et suppléés :</u> M. Jacques RENAUD M. Pierre BARROS | Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER |
| 22 JUIN 2020 | | |
| Acte rendu exécutoire : | <u>Ont donné pouvoir :</u> M. Arnaud BAZIN M. Jean-Christophe POULET | Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH |
| 22 JUIN 2020 | | |
| Publication ou notification : | <u>Sont absents :</u> Mme Odette LOZAIC M. Jean-Pierre DORE | Déléguée de la CA Plaine Vallée Délégué de la CC Vexin Val de Seine |
| 22 JUIN 2020 | | |
| Secrétaire de séance : | M. Pierre-Édouard EON | |

Le Comité syndical,

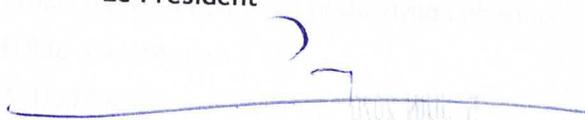
Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-002,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président du Syndicat de la communication des orientations budgétaires pour l'exercice 2020, telles que jointes en annexe à la présente délibération, et de la tenue d'un débat du Comité syndical sur ces orientations ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

